

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.027

L'An deux Mille Onze, le 18 février à 17 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 février 2011

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 février 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, adjoints,

M. CAU, M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme BARRAUD DUCHERON représentée par M. SIMONNET
M. DENIS représenté par M. PRUDENCIO
Mme DOUMECQ représentée par Mme PELTIER
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
Mme LEFEBVRE représentée par Mme FAUQUET-MOLL
M. SERVIT représenté par Mme CIRAUD-LANOUE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme DAUZIDOU, M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 31

Mme FAUQUET-MOLL a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **RENOVATION DES VOUTES DU PORT DE PLAISANCE – AVENANT N° 2 EN PLUS-VALUE AU LOT N° 2**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 06 novembre 2007, le Conseil Municipal avait confié à l'entreprise PITEL le marché relatif aux ouvrages de génie-civil, promenade deck et pergolas sur les espaces publics à rénover des Voûtes du Port.

La quantité de micropieux initialement prévue au marché était de 1.240 mètres linéaires. Dans l'avenant n° 1, cette quantité a été réduite à 1.083 mètres linéaires. Suite à une contestation de l'entreprise PITEL, la Ville de Royan a accepté par courrier en date du 03 mars 2009, de régler l'intégralité des micropieux.

Cette différence s'élève à 16.824,12 €H.T., soit 20.121,65 €TTC (157 mL à 107,16 € H.T.) ; ce qui porte le montant final du marché de 3.508.689,78 €TTC à 3.528.811,43 €TTC.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver l'avenant n° 2 au lot n°2 relatif à la réintégration de la quantité de micropieux initialement prévue au marché, et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le projet d'avenant n° 2 correspondant à la modification des quantités de micropieux,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'avenant n° 2 au marché conclu avec l'entreprise PITEL pour le lot n° 2 « ouvrages de génie-civil, promenade deck et pergolas » correspondant à la modification des quantités de micropieux, ce qui porte le montant final du marché de 3.508.689,78 €TTC à 3.528.811,43 €TTC,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer les pièces nécessaires à la réalisation de l'avenant n° 2 avec l'entreprise PITEL.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 février 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD